

**Pour la pratique des activités « ski alpin-ski de fond-surf », le dossier devra impérativement comporter :**

1. l'annexe 2 du dossier de notre académie (ou du BO n°7 du 23 septembre 1999) avec dans la partie « Personnels assurant l'encadrement spécifique aux activités physiques et sportives » de la rubrique « Encadrement » :

- a. le nom de l'école de ski \* choisie parmi la liste des écoles répertoriées ci-dessous.
- b. le nombre d'encadrants agréés pour l'activité (voir tableau 3 p 10 du BO : taux minimum d'encadrement renforcé)
- c. le lieu de pratique de l'activité
- d. le planning (jours et horaires) de l'activité

\* Toutes ces écoles ont signé une convention avec l'inspection académique des Hautes-Alpes

2. sur l'annexe 3 du dossier de notre académie (ou du BO n°7 du 23 septembre 1999) : les schémas de conduite certifiés par le transporteur pour tous les déplacements liés à l'activité

Association Neige et Montagne	ESF Superdévoluy
ESF Ancelle	ESF Vallée de la Clarée-Névache
ESF Arvieux	ESF Vars
ESF Briançon 1200	ESF Villeneuve 1400
ESF Ceillac	Station Gap-Bayard
ESF Chaillol 1600	ESI A Peak Montgenèvre
ESF St Chaffrey 1350	ESI Buissonnière Villeneuve 1400
ESF Crévoux	ESI Ecole Glisse Queyrassine Aiguilles
ESF du Haut-Guil	ESI Eyssina New School Vars
ESF La Grave	ESI Ozone Les Orres
ESF les Orres	ESI Trajectoire Orcières
ESF Molines-Saint-Véran	ESI Puy Saint Vincent
ESF Monétier les Bains 1500	ESI Risoul
ESF Montgenèvre	ESI Altitude Monétier les Bains
ESF Orcières-Merlette	ESI Evasion Saint Chaffrey
ESF Puy Saint-Vincent	ESI Génération Saint Chaffrey
ESF Réallon	Ski Connections La Salle
ESF Risoul 1850	Ski Expérience Serre Che 1350 Chantemerle – St Chaffrey
ESF Saint Léger les Mèlèzes	